

ARRETE

Interdiction circulation Route de Saint Aubin (VC 12)

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Société EST OUVRAGES, représentée par Monsieur Vianney des Escotais, sise 34, Rue des Bagnaux, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle, pour la démolition et la reconstruction du Pont Saint Aubin et la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement Route de Saint Aubin (VC 12), à Ouzouer sur Trézée, durant cette intervention,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques et à l'intérieur de l'agglomération.

N°27/26

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu à partir du Lundi 2 Mars 2026, pour une durée de 65 jours et suivant les aléas climatiques ou matériels, jusqu'au 07 mai 2026, Route de Saint Aubin, l'interdiction de la circulation sera totale, pendant la durée de l'intervention.

Une déviation sera mise en place :

- Pour les véhicules légers (VL), par la Rue des Étangs et le Pont de l'Ecluse n°11,
- Les Poids-Lourds (uniquement pour l'approvisionnement de la SCEA de Saint-Aubin) passeront par le passage à gué de Montlion.

Le stationnement des véhicules sera interdit au droit et à proximité des travaux.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés par l'entreprise spécialisée, AXIROUTE, sise 4, rue Rastignac, 45380 La Chapelle Saint-Mesmin, représenté par M. Julien LEFEVRE ;

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye
- au Responsable de l'Agence Territoriale de SULLY SUR LOIRE
- aux services de la POSTE
- au SMICTOM de GIEN
- à la Société EST OUVRAGES
- à la société AXIROUTE

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, 20 février 2026

*Le Maire,
Denis GERVAIS*

